

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire  
Titulaires : 67  
Membres présents : 47  
· dont suppléé : 01  
Membres représentés : 03  
Votants : 50  
Date de la convocation  
18 février 2026  
Secrétaire de séance :  
Mme Anne-Marie PREVOST

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le CINQ MARS à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Grivesnes sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie BERTOUX Julia, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, PIOT Nicole, DEMORSY Roselyne Messieurs LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BARBIER Stéphane *suppléant de BLIN Marie-Annick*, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

LECOINTE Jean-Noël de DURAND Pierre, MEGLINKY Philippe de COLOMBEL Aurélie, NOCHEZ Didier de MESMIN Véronique

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BLIN Marie-Annick, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, MESMIN Véronique,  
Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, GAWLIK Jérémie, LCONTE Yves-Robert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, LEROY Jean-Maurice, SZYROKI Jacky

**OBJET : AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS PROVISOIRES 2025 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2026**  
**BUDGET ANNEXE COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL**

*Rapport de M. Dominique LAMOTTE, Vice-Président Finances*

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2026\_29.01\_01 Feuillet 1092 du 29 janvier 2026, portant DOB 2026,  
Vu les propositions du Conseil d'Exploitation de la Régie OTALN du 3 février 2026,  
Vu les propositions des Conseils d'exploitation des Régies ASPA et ASPE du 04 février 2026,  
Vu les propositions et conclusions du Groupe de travail Finances,  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 16 février 2026,

Compte tenu des difficultés techniques rencontrées par Hélios du début à la mi-février 2026 et la communication des services des Finances publiques datée du 13 février qui suit :

*« Si la collectivité s'oriente vers une reprise anticipée des résultats, les textes prévoient un visa du comptable sur la fiche de calcul des résultats prévisionnels et le tableau des résultats d'exécution du budget établis par l'ordonnateur. Il est important de noter que ce dernier, via son progiciel financier, peut établir de façon autonome ces documents, sans intervention du comptable et qu'il s'agit de la procédure standard mise en œuvre tous les ans. En revanche, contrairement à ce qui est demandé par les textes, ce dernier n'est aujourd'hui pas en mesure de vérifier l'adéquation avec les informations issues d'Hélios et de transmettre la balance établie après prise en charge du dernier bordereau de titres et de mandats. Cette étape*

*formelle peut être rattrapée a posteriori en corrigeant le montant après l'adoption du CFU via la première décision budgétaire exécutoire (article L 1612-32 du CGCT). »*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- Décide d'affecter par anticipation les résultats provisoires 2025 au Budget Primitif 2026 du **BUDGET ANNEXE COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL** comme suit :

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 43 369.94€

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 29 695.33 € (clôture 2025 : - 18 650.71 € - RAR 2025 en Dép d'Inv : 11 044.62 €)

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés = 43 369.94 € : Part obligatoire : 29 695.33 € + Part complémentaire : 13 674.61 €

002 : résultat de fonctionnement reporté (Rec Fonc) = 0 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Dép. Inv) : 18 650.71 €

- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Fait et délibéré, le 05 MARS 2026  
à GRIVESNES

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 10/03/2026.

Affiché le 11/03/2026



Le Président,

Alain DOVERGNE